



INSTITUT DE HAUTES ÉTUDES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE

L'Institut de hautes études en administration publique - IDHEAP - est, en Suisse, la plus importante structure universitaire et interdisciplinaire de formation, de recherche et d'expertise dédiée intégralement et exclusivement au secteur public et parapublic. Accrédité par la Confédération et au niveau international, il est intégré dans l'Université de Lausanne.

L'IDHEAP propose une large palette de formations pour acquérir et perfectionner les connaissances nécessaires aux spécialistes des affaires publiques. Il dispense ainsi le MPA (Master of Public Administration), le Master PMP (Master of Arts in Public Management and Policy) et le CEMAP (Certificat Exécutif en Management et Action Publique) et organise des cours de courte durée. Il assure également la formation doctorale en administration publique de l'Université de Lausanne.

CONTRACTUALISATION DES SERVICES PUBLICS

SÉMINAIRE POUR SPÉCIALISTES ET CADRES

Professeure Laure Athias

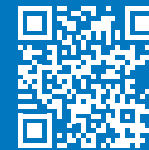
THÉMATIQUE

Faire ou faire-faire pour les services publics? La question de savoir comment fournir les services publics demeure l'une des plus débattues aujourd'hui. Le secteur privé est de plus en plus impliqué et les arrangements contractuels entre les secteurs public et privé sont multiples.

Ce séminaire vise à s'interroger sur le rôle de l'État et des marchés dans la fourniture des services publics et à vérifier la pertinence économique du choix de tel ou tel mode organisationnel et contractuel. À la lumière de théories économiques des contrats, les participants se doteront d'outils permettant de déterminer les choix organisationnels optimaux en prenant en compte les spécificités des différents services.

L'objectif de ce séminaire est de fournir des bases scientifiques aux décisions en matière de prestation de services publics. La recherche académique a produit de nouvelles connaissances qui ne sont pas considérées dans la pratique. Il s'agit donc d'un séminaire où

le dialogue entre la recherche scientifique et la pratique est fort. La fourniture de services publics ne doit pas répondre à une logique purement politique; il y a une logique économique qui permet de reconnaître les arbitrages à l'œuvre et par conséquent d'améliorer la conduite de l'action publique.



Inscription, dates, horaires et lieu :
www.unil.ch/idheap/COSP

OBJECTIFS & UTILITÉ

- Identifier les différents modes possibles de fourniture des services publics, entre le «tout public» et le «tout privé»
- Exposer les motifs de nature économique qui devraient conduire la personne publique à sélectionner un mode plutôt qu'un autre
- Identifier et analyser les caractéristiques des services permettant de choisir un modèle organisationnel optimal pour un service donné

PUBLIC CIBLE

- Toute personne en activité, dans le secteur public ou privé, désireuse de compléter ses connaissances dans le domaine de la contractualisation entre les secteurs public et privé
- Responsables politiques et administratifs-ves
- Responsables d'entreprises publiques, parapubliques ou subventionnées
- Représentant-e-s de partis politiques, groupes d'intérêt et organisations à but non lucratif

MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT ET D'ANIMATION

Le cours se base sur une alternance d'apports théoriques et empiriques, d'interventions d'expert-e-s et de discussions. La matière est organisée principalement autour de deux lignes directrices :

- le dialogue entre la recherche scientifique et la pratique
- la situation suisse par rapport aux expériences faites dans d'autres pays

PRATIQUE

Direction du séminaire

Professeure Laure Athias, IDHEAP, laure.athias@unil.ch

Certificat, attestation

Une participation régulière au séminaire donne droit à une attestation de formation continue. En cas d'évaluation positive, ce séminaire peut être cumulé avec deux autres SSC proposés par l'IDHEAP afin d'obtenir un Certificate of Advanced Studies (CAS) en *Pratiques Administratives* délivré par l'Université de Lausanne.

Prix

CHF 1'960 pour l'ensemble du séminaire (documentation, pauses et repas de midi compris) à verser dès réception de la facture mais au plus tard avant le début du cours.